

Le 8 mars 2017

Le Maire de SAINT ETIENNE DE MONTLUC
à
Monsieur Thierry GADAIS
ESTUARIUM
2 avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

Administration générale - Vie associative
Florence ALLAIS - 02 40 86 96 96

N/REF : RN/FR/FA/137

OBJET : **Projet de parc naturel régional de l'estuaire et du lac de Grand Lieu**

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre rencontre du 9 février dernier concernant le projet de création d'un parc naturel régional sur notre territoire.

Ce dossier a été présenté en réunion de bureau municipal le 13 février 2017. Celui-ci a pris connaissance des enjeux mais porte plusieurs interrogations, notamment en matière financière et réglementaire. Il n'est pas opposé, par principe, à la conduite d'études préalables considérant les opportunités pour la valorisation du patrimoine naturel.

Néanmoins, ce projet doit être mené en complémentarité avec les initiatives locales et ne saurait être source de contraintes supplémentaires.

Au contraire, cet outil, s'il devait voir le jour, devra favoriser la simplification et la coordination des règles existantes et des politiques publiques sur le territoire Estuaire-Grand Lieu.

Bien évidemment, la réflexion engagée par le bureau municipal devra se poursuivre prochainement au sein de l'assemblée délibérante.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Rémy NICOLEAU

Département
de
LOIRE ATLANTIQUE

Arrondissement
de NANTES

Canton de BLAIN

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE MONTLUC

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance publique du 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept
Le premier juin à vingt heures trente,
Le Conseil municipal de Saint Etienne de Montluc
S'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Rémy NICOLEAU, Maire,
Suivant convocation transmise le 24 mai 2017.

PRÉSENTS :

Monsieur Rémy NICOLEAU, *Maire*,

Assisté de :

Madame Claudine SACHOT, Monsieur Christian HILLAIRET, Madame Sylvie PONTOIZEAU, Monsieur Guy FRESNEAU, Mesdames Maya PFEFER, Solange RENELEAU, Monsieur Yves TAILLANDIER, *Adjoint*,

Messieurs Michel PACINI, Eric ELLEOUET, Alain FARCY, Mesdames Muriel BRIAND, Sylvie GREBAUT, Monsieur Hervé BONNET, Mesdames Isaline PERRY, Céline LACOSTE, Alizée GUILLARD, Micheline CHARPENTIER, Monsieur Pascale BODET, Madame Cécile SANZ, Monsieur Michel QUIRION, Madame Judith LERAY, *Conseillers municipaux*.

ASSISTAIT EGALEMENT :

Monsieur Franck RICHARD, *Directeur général des services*

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur François ROULEAU à Madame Claudine SACHOT
- Monsieur Arnaud GIRARD à Monsieur Rémy NICOLEAU
- Madame Isabelle PERDRIEAU à Madame Solange RENELEAU
- Monsieur Sébastien SIROT-DEVINEAU à Monsieur Christian HILLAIRET
- Madame Evelyne LE QUENVEN à Madame Céline LACOSTE
- Madame Delphine DOCEUL à Madame Alizée GUILLARD
- Monsieur Fabien PHILIPPEAU à Madame Sylvie PONTOIZEAU

SECRÉTAIRE :

Madame Alizée GUILLARD a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.



Accusé de réception en préfecture
044-214401580-20170601-DEL17316-DE
Date de télétransmission : 08/06/2017
Date de réception préfecture : 08/06/2017

OBJET : CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND-LIEU : AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Rémy NICOLEAU, Maire

Exposé :

Un parc naturel régional est un territoire rural, habité dont l'équilibre reste fragile. Classé par décret pour quinze ans renouvelables, il doit protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire grâce à une politique d'aménagement et de développement économique, social et culturel, exemplaire et durable.

La région Pays de la Loire a engagé depuis 2013 une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu.

L'association Estuarium a été missionnée par le conseil régional des Pays de la Loire pour vérifier l'intérêt des communes et intercommunalités concernées à poursuivre la réflexion autour du projet PNR, avant qu'il ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation.

Le territoire de la ville de Saint Etienne de Montluc est inclus dans les périmètres de réflexion de l'étude de faisabilité du PNR estuaire de la Loire.

Dans le cadre de cette étude, l'avis de la commune est sollicité.

Décision :

Après avis de la commission "Développement durable" du 3 mai 2017 et de la commission "Aménagement rural et urbain" du 10 mai 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

↪ **A L'UNANIMITÉ,**

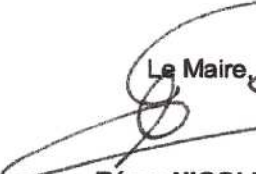

↪ **NE S'OPPOSE PAS à la poursuite d'études de faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu, sous les réserves suivantes :**

- Ces études devront être menées en concertation avec tous les acteurs du territoire ;
- Ce projet ne saurait être source de contraintes, ni de charges supplémentaires ;
- Cet outil devra favoriser la simplification et la coordination des règles existantes et des politiques publiques sur ce territoire.

FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,

EN L'HOTEL DE VILLE, LE 1 JUIN 2017.

Accusé de réception en préfecture
044-214401580-20170601-DEL17316-DE
Date de télétransmission : 08/06/2017
Date de réception préfecture : 08/06/2017

Le Maire,  
Rémy NICOLEAU